

Retraites : après 49.3, le 23/3 !

Communiqué du 17 mars 2023

Le jeudi 16 mars, craignant ne pas obtenir la majorité sur le texte qu'elle porte depuis plusieurs mois, la Première ministre a décidé, avec l'accord du Président de la République, d'utiliser l'article 49.3, c'est-à-dire de passer en force sur la réforme des retraites. Alors qu'une majorité de Français se dit opposée à cette réforme, alors que chaque semaine depuis le mois de janvier les syndicats se mobilisent, l'exécutif a décidé de priver les représentants du peuple du vote sur le texte de compromis élaboré par la commission mixte paritaire. Le seul vote des parlementaires portera donc sur les motions de censure qui ont été déposées...

Le Président de la République est resté sourd à la voix du peuple. Il a aussi empêché les représentants du peuple de s'exprimer.

Une telle posture est conforme à ce que nous constatons depuis trop longtemps dans nos échanges avec les ministères : refus d'écouter les propositions syndicales, réformes répétitives sans concertation, concertations sans possibilité de négocier, absence de réponse à des préoccupations pourtant légitimes (comme, récemment, les pertes partielles d'emploi pour les professeurs de technologie), information des partenaires sociaux par les médias.

Les méthodes utilisées, si elles sont formellement légales, sont, sur le fond, révélatrices d'un esprit peu démocratique : chercher à imposer, ignorer et chercher à affaiblir les corps intermédiaires. On est plus proche du caporalisme que de la co-construction sociale qui est le fondement des syndicats CFTC.

Le Snec-CFTC remercie celles et ceux qui, nombreux, ont exprimé leur désaccord avec une réforme brutale et injuste et appelle à participer massivement (mais pacifiquement) aux mouvements du 23 mars pour que cette date soit décisive.